

Immigration clandestine: La traque se poursuit

26/12/2019 | Pas une semaine ne passe sans que les arrestations de candidats à l'immigration clandestine occupent l'actualité. Parfois, ce sont les vagues qui rejettent des cadavres sur les rivages marocains. Ce spectacle désolant est devenu régulier. Cela même si le Maroc a cessé d'être une contrée de transit pour devenir lui-même un pays d'émigration.

L'Union européenne est consciente des difficultés rencontrées par le Maroc dans sa lutte contre l'émigration clandestine. C'est ainsi qu'elle a mis les moyens pour le soutenir dans cette entreprise périlleuse, sachant que le pays dispose d'un littoral qui s'étend sur 3.500 km. Pour cela, Bruxelles a mobilisé dernièrement 101,7 millions d'euros, soit plus de 1,120 milliard de DH, comme une nouvelle aide pour intensifier la lutte contre l'immigration clandestine et le trafic des êtres humains.

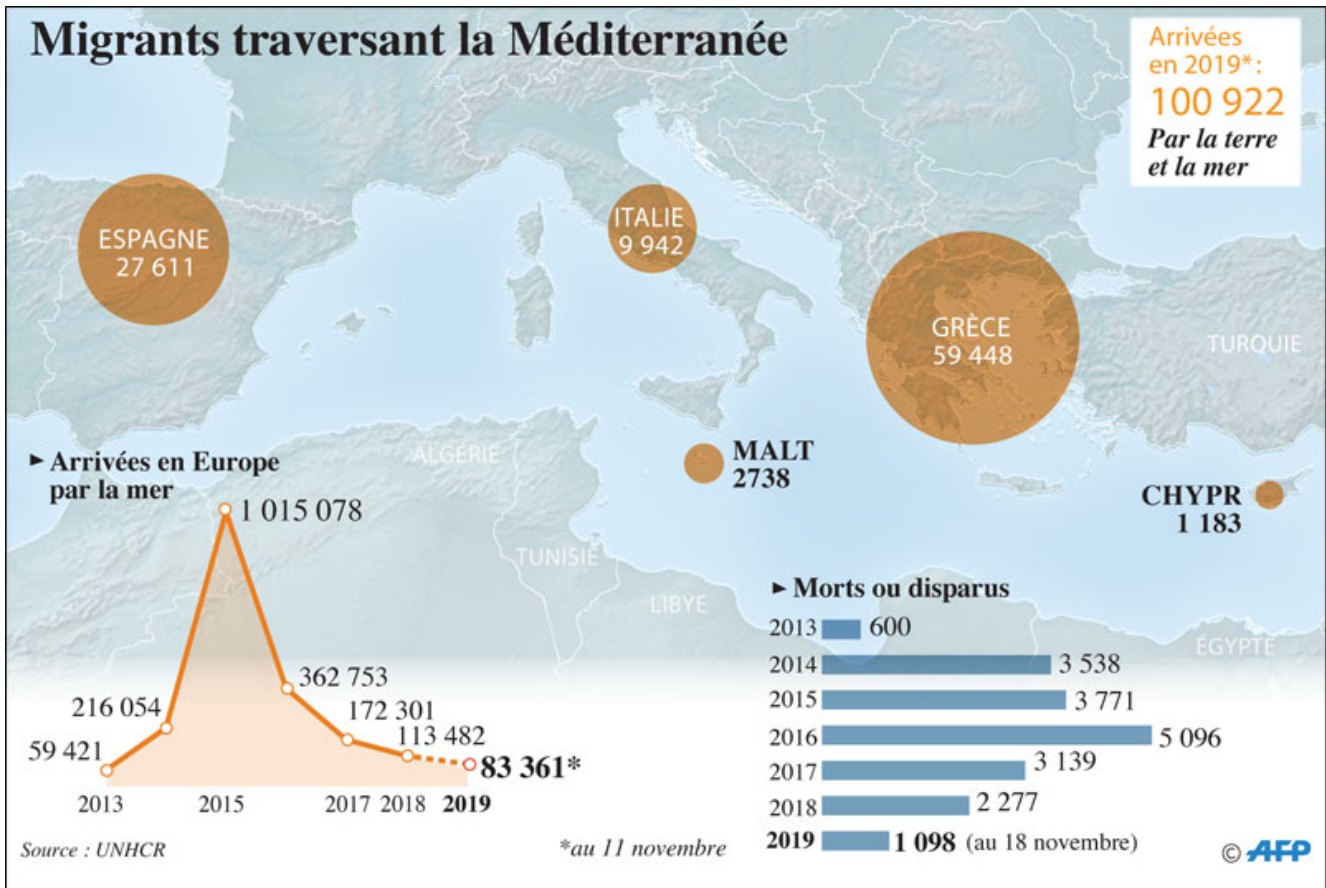
Selon le communiqué de la Commission européenne, il s'agit d'approfondir le partenariat avec le Maroc pour réduire davantage le nombre d'arrivées de migrants illégaux sur la route de la Méditerranée occidentale et éviter que des personnes ne mettent leur vie en danger.

Ce soutien financier en faveur du Maroc fait partie d'une enveloppe totale de 147,7 millions d'euros, débloquée par la Commission européenne au titre du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. Le but est de lutter contre l'immigration irrégulière et la traite d'êtres humains, de protéger les personnes vulnérables et de renforcer le développement économique en Afrique du Nord. Pour rappel, ce Fonds a été créé en 2015 en vue de remédier aux causes profondes de l'instabilité, des migrations irrégulières et des déplacements forcés.

Outre un montant de 41 millions d'euros destiné à améliorer la protection des migrants, des enfants et des communautés vulnérables en Libye, une aide de 5 millions d'euros est mobilisée par l'UE. Le but est de favoriser les opportunités économiques en Afrique du Nord à travers notamment un coup de pouce à l'entrepreneuriat régional.

Selon des sources espagnoles, 24.031 émigrés ont gagné de manière illégale leurs côtes à bord d'embarcations de fortune sur la période s'étalant du 1er janvier au 1er décembre de cette année. Ce chiffre est nettement en recul, de plus de la moitié, comparé à celui enregistré au cours de la même période de 2018. A cette époque, pas moins de 53.004 émigrés ont débarqué sur les côtes espagnoles.

En tout cas, Rabat n'a pas attendu les fonds européens pour s'activer dans ce domaine. En effet, elle a déployé sa stratégie sécuritaire spéciale pour affronter les réseaux criminels qui opèrent dans le domaine de l'immigration irrégulière et le trafic des êtres humains.



Les services marocains ont ainsi mis en échec cette année 64.798 tentatives d'émigration. Ils ont procédé au démantèlement de 154 réseaux criminels qui s'activent dans ce secteur. Pour rappel, les services ont démantelé plus de 3.640 réseaux criminels depuis 2002, note un document qui retrace le bilan de l'activité du ministère de l'Intérieur au cours de 2019, présenté devant le Parlement.

Par ailleurs, cette stratégie de lutte prévoit une politique de protection et d'aide aux victimes de ces réseaux criminels. Ainsi, l'approche du gouvernement dans le traitement de ce phénomène se base sur l'encouragement au retour bénévole des émigrés en situation irrégulière. Cela se réalise à travers une coopération étroite avec leurs représentations diplomatiques accréditées à Rabat.

Dans cette affaire, le Maroc les tire des griffes des mafias de l'immigration tout en leur garantissant un retour au pays dans des conditions sécurisées. C'est ainsi qu'au cours de cette année, le Maroc a procédé à l'organisation de plus de

2.169 opérations de retour volontaire. Depuis 2004, on a enregistré le retour de 32.046 émigrés volontaires dans leur pays d'origine.

Afin de renforcer cette nouvelle stratégie, le ministère de l'Intérieur veillera à soutenir les capacités des services spécialisés dans la lutte contre les crimes transfrontaliers, à créer des partenariats en vue d'accompagner les efforts de ces services pour une mise en œuvre efficiente de cette politique publique dans le domaine de l'émigration et de l'asile.

A cela s'ajoute le renforcement de la coopération sud-sud à travers le partage des expertises et des expériences avec les pays africains amis. Cela se réalise par des cycles de formation dans le domaine de l'émigration et le contrôle des frontières. Outre la consolidation du programme du retour volontaire, il s'agit de renforcer la coopération avec l'UE et de manière bilatérale, avec de nombreux pays européens.

Source

: <https://leconomiste.com/article/1055088-immigration-clandestine-la-traque-se-poursuit>